COMMUNE
DE MIEUSSY

LA TAXE DE SÉJOUR

LES TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2026

Tarification au réel - Numéro d'enregistrement unique obligatoire.

NATURE & CATÉGORIE D'HÉBERGEMENT	TARIF/PERSONNE/ NUITÉE
Palaces	**3.00€**
Hôtels de tourisme 5 étoiles I Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	**1.30€**
Hôtels de tourisme 4 étoiles I Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	**1.00€**
Hôtels de tourisme 3 étoiles I Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	**0.90€**
Hôtels de tourisme 2 étoiles I Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles I Villages de vacances 4 et 5 étoiles	**0.80€**
Hôtels de tourisme 1 étoile I Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles I Chambres d'hôtes Auberges collectives	**0.70€**
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	**0.60€**
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	**0.20€**
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air (tarif proportionnel au coût de la nuit HT/personne dans la limite du tarif le plus haut voté par la commune soit 3.00€)	**5%**

EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

COMMUNE DE MIEUSSY
1, Place de la Mairie - Hôtel de Ville - 74440 MIEUSSY
04 50 43 01 67 - taxedesejour@mairie-mieussy.com - www.mieussy.fr

Document édité par Aloa - www.aloa-tourisme.com - Ne pas jeter sur la voie publique